

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Pôle Études et Information Stratégique - Service : Études, Prospective et Attractivité

Séance Plénière CCI Rouen – 26 Juin 2014

**N° 76/2 – 01****- MOTION -****Objet : LE CONTOURNEMENT EST DE ROUEN / LIAISON A28-A13 - UNE URGENCE POUR NOS EMPLOIS, UNE EXIGENCE DU MONDE ÉCONOMIQUE**

**Rouen**, future Métropole au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, est la **seule agglomération européenne** de près de 500 000 habitants à **ne disposer d'aucune infrastructure de contournement** (39 500 établissements, 300 000 emplois, 40 000 étudiants).

La **traversée de l'agglomération rouennaise** reste aujourd'hui le **seul goulet d'étranglement de l'axe autoroutier Nord / Sud-Ouest européen** reliant Stockholm à Gibraltar et plus localement du Grand Contournement du bassin parisien.

Les **conditions** actuelles de **circulation** au sein de cette grande agglomération rouennaise sont devenues **intolérables** pour ses habitants, ses entreprises et leurs personnels et cela occasionne des nuisances pour la santé, une dégradation de la qualité de vie et génère de vives inquiétudes pour l'emploi.

Le **projet de Contournement Est / Liaison A28-A13** est vital pour notre région car il permet :

- De **garantir et d'améliorer l'attractivité et la compétitivité du territoire régional.**
- De **maintenir et développer les activités industrielles autour de HAROPA-Port de Rouen en phase d'amélioration de ses accès maritimes, et actuellement pénalisées par une mauvaise desserte routière.**
- De **rendre possible la création de plates-formes multimodales** (Seine Sud, Pîtres-Le Manoir) dépendantes du contournement et nécessaires au développement de l'Axe Seine.
- D'**assurer la communication entre les zones industrialo-portuaires** et les parcs d'activités disséminées à l'est de la future Métropole et regroupant le 1/3 des emplois de cette dernière.
- De **dévier du centre-ville de Rouen le trafic de transit afin d'améliorer l'accessibilité aux commerces et au Centre Hospitalier Régional.**
- D'**améliorer les conditions de vie** en évitant une asphyxie programmée de la métropole régionale notamment par la réduction des gaz à effet de serre (- 7,3% de CO<sup>2</sup> sur l'ensemble de la Métropole).



- De faciliter les déplacements et de réduire les temps de trajet domicile/travail pour les habitants de Val-de-Reuil, de la vallée de l'Andelle, des plateaux Nord et Est de Rouen.

Depuis plus de 30 ans, les études sur un contournement à l'Est de l'agglomération se sont succédées sans que son utilité soit remise en cause. Pour mémoire, ce dossier a fait l'objet, en 2005 d'un débat public suivi d'une décision favorable du Ministre de l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer.

En 2009, **2 800 entreprises, représentant 80 000 emplois**, soit 1/3 des emplois de la future Métropole, ont réclamé la réalisation de cette infrastructure au plus vite en signant une pétition adressée au Ministre.

Reconnu conforme aux exigences du Grenelle 1 de l'Environnement, le projet de Contournement Est/ Liaison A28-A13 est **inscrit au Schéma National des Infrastructures de Transport (S.N.I.T.)** depuis 2009.

Monsieur Le Préfet de Région a présenté, en Octobre 2012, une variante préférentielle de l'État à soumettre à enquête publique, issue des études complémentaires de tracés demandées à la suite du débat public.

Il est **classé prioritaire dans les projets d'infrastructures** retenus par décision du Premier Ministre en date du 9 Juillet 2013 suite au rapport Mobilité "21".

**Par conséquent la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen :**

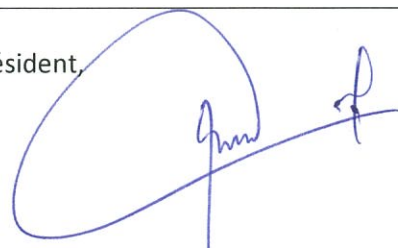
- Estime que le travail des services de l'État visant à déterminer un nouveau tracé correspond à la meilleure proposition au vu des enjeux économiques, environnementaux et humains.
- Poursuit sa mobilisation sans faille afin d'obtenir une réalisation dans les plus brefs délais de cette infrastructure vitale pour le développement économique et humain.
- Demande à la Commission Nationale du Débat Public la prise en compte, à sa juste valeur, de la parole des entreprises du territoire dans la Concertation publique.

La présente motion a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » :  Voix « Contre » :  Abstention(s) :

Fait à Rouen, le 26 Juin 2014

Le Secrétaire,  
  
Emilien LEFRANC.

Le Président,  
  
Christian HÉRAIL.